

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

2020 - 71 IMPUTATION DES FLUX FINANCIERS GENERES PAR LES OMBRIERES AU BUDGET PRINCIPAL DU SYDELA

L'an deux mille vingt, le Jeudi 5 novembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 29 octobre 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21
Votants : 22

Délégués titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo

Délégués titulaires absents :

Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (pouvoir donné à Mme GUILLEMIN)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : M. Patrick BERTIN

Affichage le 5 novembre 2020

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201105-2020-71-
DE
Date de réception préfecture :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en l'état actuel, la réglementation budgétaire applicable aux collectivités territoriales et à leurs groupements prévoit que l'activité de production et de distribution d'énergie, en tant qu'activité constitutive d'un service public industriel et commercial, est gérée au sein d'un budget annexe dédié pour porter l'investissement et la perception des revenus de la vente,

Considérant que les projets d'autoconsommation collective d'énergies renouvelables :

- sont destinés à couvrir en priorité les besoins en consommation d'énergie du porteur de projet,
- sont menés sans but lucratif,
- génèrent des recettes liées à la revente d'énergies à des tiers minimes,

Considérant que la gestion sous forme de budget annexe d'un projet public d'autoconsommation collective :

- requiert une autonomie financière et un équilibre budgétaire incompatible avec le but non lucratif poursuivi,
- est complexe et onéreuse,

Considérant que le SYDELA a mis en œuvre un projet d'autoconsommation collective sur son parking sis Bois Cesbron et que l'équilibre de ce projet à but non lucratif collective n'est pas garanti au regard de reventes d'énergies à des tiers minimes,

Considérant que la gestion au sein d'un budget annexe de cette activité, en l'absence d'équilibre budgétaire garanti, serait susceptible de remettre en question le projet d'autoconsommation collective porté par le SYDELA,

Sur proposition du Bureau réuni le 29 octobre 2020, le Président propose au Comité que les flux financiers générés par ledit projet soient imputés à son budget principal,

Le Comité décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'approuver que les flux financiers générés par le projet d'autoconsommation collective du Bois Cesbron soient imputés au budget principal du SYDELA.

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

